



Ministère de l'Intérieur

Le 17 décembre 2019

Communiqué de presse

Aujourd'hui, un an jour pour jour après l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés, se tient à Genève le premier Forum mondial sur les réfugiés au cours duquel les États présentent leurs engagements en faveur d'un meilleur partage des responsabilités à l'égard des réfugiés dans le monde.

La France entend prendre toute sa part dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et souligne l'importance qu'elle attache au droit d'asile et à l'accueil des réfugiés.

Au-delà de l'accueil des demandeurs d'asile qui se présentent spontanément sur son sol, la France s'est mobilisée depuis 2017 pour offrir à ceux qui, dans le monde, sont en besoin de protection, d'autres voies d'accès sûres et légales à son territoire.

La réinstallation des réfugiés est l'une des voies permettant de faire venir légalement en France des réfugiés, sans qu'ils s'exposent à un voyage parfois au péril de leur vie. Il s'agit d'accueillir des personnes identifiées préalablement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) comme étant en besoin de protection et qui se trouvent dans un premier pays d'asile, où elles ont peu de perspectives d'intégration notamment du fait de leur vulnérabilité (problème de santé, problème d'accès à l'emploi ou à la scolarisation). Les réfugiés concernés sont entendus depuis leur pays de résidence (Jordanie, Turquie, Liban, Niger et Tchad) par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) qui garantit leur éligibilité au programme, puis accueillis en France par des associations spécialisées. La réinstallation est pilotée en France par le ministère de l'intérieur, en lien avec le HCR et avec le concours de la Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR).

Le Président de la République s'était engagé en 2017 à ce que la France réinstalle, à l'horizon de la fin 2019, 10 000 réfugiés en provenance de Syrie pour 70% d'entre eux et d'Afrique subsaharienne pour les autres.

Au 17 décembre 2019, ce sont 9 783 réfugiés qui ont été réinstallés. D'ici la fin de l'année, l'objectif de réinstallation fixé sera atteint. Avec ce bilan, la France peut aujourd'hui s'honorer d'être devenue l'un des principaux pays de réinstallation dans le monde et le premier en Europe sur la période 2018-2019.

Cet engagement de la France en faveur des missions de protection et de la réinstallation des réfugiés sera maintenu et renouvelé sur les deux prochaines années.

Service de presse de M. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur et de
M. Laurent NUÑEZ, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur :
01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr